

URGENT D'ATTENDRE !?

C'est ce que semblent penser les patrons de nos secteurs au vu des débats qui ont animé la dernière réunion de la commission mixte paritaire de la convention collective, où il a été abordé la déclinaison de la loi de sécurisation de l'emploi votée le 14 juin 2013, suite à l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier. Il en est ainsi de la question de la généralisation de la complémentaire santé à tous les salarié-e-s.

La délégation patronale se réfugie derrière l'absence de « visibilité » concernant le panier de soins qui correspond à l'ensemble des garanties minimales imposées par le Gouvernement, pour ne pas entamer les négociations alors même que le projet de décret est paru. Pour autant, cette position attentiste ne nous étonne pas plus que cela. Elle démontre l'absence d'ambition sociale des patrons de la branche.

En effet, il n'est nullement besoin de connaître le panier minimal de soins, pour évaluer les besoins nécessaires en matière de santé, besoins qui sont d'autant plus importants que bon nombre de salarié-e-s de la branche connaissent la conjonction d'un travail précaire avec une rémunération faible et des contraintes organisationnelles fortes. Un ensemble détonnant justifie qu'un nombre croissant de salarié-e-s reportent ou renoncent à des soins médicaux en raison de difficultés financières (*Cela toucherait 29% des français, selon une enquête réalisée pour le Cercle Santé et Europ Assistance*).

Ce n'est donc pas du panier de soin minimal qu'ont besoin les salarié-e-s de la branche, mais bien d'une couverture apte à réparer l'intégralité des dégâts causés par les mauvaises condi-

tions de travail et de vie imposées par leur patrons.

Mais vous pouvez être assurés que la **CGT** militera pour l'établissement de telles garanties.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.